

Santé et capital

A. — SANTE ET SECURITE SOCIALE

I. DEVELOPPEMENT ET DENATURATION

1. Avant 1945.

Le développement limité de la technique médicale empêche l'existence d'une véritable industrie pharmaceutique (sauf avant guerre vers 1938, les sulfamides. Il est intéressant de noter que déjà, leur production relève d'investissements venus de l'industrie chimique). En tout état de cause, l'exploitation de la pharmacopée se limite à quelques « laboratoires » semi-artisansaux au développement *totale*ment anarchique, régi par les lois du capitalisme de libre concurrence.

A l'époque le « droit à la santé pour tous » n'est ni reconnu ni même envisagé.

On sort d'une période où la reproduction de la force de travail se faisait par la prolétarianisation de nouvelles couches sociales et de ce fait, l'entretien de la force de travail était réduit au minimum, compte tenu *des conditions du marché de la main-d'œuvre d'une part et de l'état des luttes ouvrières d'autre part*¹.

Ainsi ce sont le jeu des lois du marché et les offensives revendicatives des travailleurs, marquées notamment par l'obtention des Assurances Sociales, qui ont provoqué une extension de la santé et non une politique concertée des capitalistes.

Cependant la « vraie santé » reste un privilège de la classe dominante. Deux faits l'attestent : d'une part le faible taux de médicalisation, c'est-à-dire qu'une faible partie de la population, surtout urbaine, bénéficie d'un encadrement médical (cf annexe 1) ; d'autre part le « libéralisme médical » qui, sous le « libre choix du médecin par le malade » et « l'entente directe sur le taux des honoraires », ne fait que masquer la médecine de classe :

— seule la bourgeoisie a les moyens financiers de « s'entendre » avec les médecins les plus réputés et partant les plus chers (dans ce système où la « qualification » et la « réputation » se monnaient) ;

1. L'état du marché de la main-d'œuvre explique notamment l'acceptation par la bourgeoisie de la législation sur les accidents du travail qui assure au capital une certaine continuité de la main-d'œuvre et un entretien minimal de la force de travail.